

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES SUD-
OUEST

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015

Convocation du :
28 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 5 novembre à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 28 octobre, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Mesdames Béatrice GUÉDOU et Françoise TRICHEUX 2^{ème} et 3^{ème}
adjointes au Maire ;

Nombre de conseillers
présents : 14

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER,
Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Laury ROGUET, Messieurs
François BERTE, Stéphane BOURGEOIS, Olivier FAUCHEUX, Benoît
FLEURY, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers
votants : 14

**Arrivée en cours de séance, lors de l'examen du projet de
délibération portant sur le recours à un emprunt :**

Madame Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY, ayant donné pouvoir
jusqu'à son arrivée, à Madame Béatrice GUÉDOU.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ABADIA.

Monsieur VAN DER STICHELE propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

✓ ajout d'un point supplémentaire : « acquisition foncière ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, et le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur VAN DER STICHELE donne la parole à Monsieur LECOIN.

A. Rue de l'église

Monsieur LECOIN informe l'assemblée que le certificat d'urbanisme opérationnel déposé par Monsieur CAVART, dans le cadre de l'aménagement de son lotissement privé, a été refusé. En effet, le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la zone prescrit une obligation à l'alignement de la voie publique de toute construction principale.

La voie prévue dans ce lotissement étant actuellement privée, d'autres propositions sont étudiées en collaboration avec Chartres Métropole. Ces dernières visent à procéder à une rétrocession de la voirie dans le domaine communal. Notons que de nombreux réseaux relevant de la compétence de Chartres Métropole, les services de la communauté d'agglomération opéreront un contrôle approfondi avant la rétrocession. En cas de non-conformité, la mise aux normes sera à la charge des propriétaires.

De plus, la dénomination de la voie initialement pensée en « impasse » devra être revue par la Municipalité.

D'autre part, les travaux communaux prévus rue de l'église doivent être terminés avant le 31 décembre, aussi bien d'un point de vue administratif (pour l'octroi des subventions allouées) que d'un point de vue technique (enrobé à faire avant l'hiver).

B. Rue du polissoir

Les travaux de bordures ont été réalisés courant octobre avec cependant quelques imprévus. En effet, l'entreprise a constaté que l'enfouissement de la fibre optique a été effectuée à moins de 20 cm du sol.

C. Rue des carrières

Comme abordé précédemment durant la séance du conseil municipal de juillet 2015, Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la commune était en attente de la fin de travaux d'un particulier rue des carrières pour lancer une étude de travaux de voirie. Un chiffrage et des plans sont en cours. Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que ces travaux ne pourraient être réalisés avant 2017 compte tenu des procédures de demande de subvention et d'appel d'offres.

D'autre part, Monsieur VAN DER STICHELE donne lecture d'un courrier d'un riverain de la rue des carrières se plaignant de la dangerosité de la voie et du manque de travaux de voirie. Une rencontre est prévue prochainement afin d'exposer les démarches déjà entamées par la commune.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle à l'assemblée que ses adjoints et lui-même sont ouverts à la discussion pour toute demande d'administrés.

2. PROJET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle qu'un appel d'offres pour la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du programme de construction de la maison des associations a été lancé et que les entreprises avaient jusqu'au 9 septembre pour faire leurs propositions.

Monsieur VAN DER STICHELE informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Monsieur VAN DER STICHELE précise les critères choisis pour l'examen et le classement des offres figurant dans le règlement de consultation des entreprises, à savoir :

- ➔ Valeur technique : 45 %
- ➔ Prix : 35 %
- ➔ Délai d'exécution : 10 %
- ➔ Moyens de l'entreprise : 10 %

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée que deux entreprises ont proposé une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir la *SARL D'ARCHITECTURE ANTOINE VECCHIO* pour le marché de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du programme de construction de la maison des associations, à hauteur de 16 800 euros HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre, soit 12 % du montant prévisionnel des travaux calculés sur la base de 140 000 euros HT ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour notifier aux entreprises non retenus le rejet de leur candidature ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour notifier à l'entreprise *SARL D'ARCHITECTURE ANTOINE VECCHIO* de l'acceptation de sa candidature ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour signer l'acte d'engagement et tous documents nécessaires à la réalisation du marché.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle, qu'en concomitance avec le projet de la maison des associations, une réflexion est en cours sur l'aménagement environnant de la plaine sportive, notamment sur l'éclairage public, la vidéosurveillance, le terrain multisports, la mise en place de filet de hauteur au niveau du city-stage et du terrain de tennis, etc ...

En terme d'aménagement, Monsieur BOURGEOIS fait part à l'assemblée que certains administrés se posent la question de savoir si un projet de salle est à l'étude.

Monsieur LECOIN répond qu'une réflexion est en cours sur la mise en place d'une salle « polyvalente » multifonctionnelle.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que plusieurs solutions s'offrent à la Municipalité :

- 1° - l'aménagement d'une salle à l'arrière du bâtiment existant rue de la barrière, avec la mise aux normes de l'accessibilité, et la prise en compte du stationnement et des nuisances sonores ;
- 2° - la délocalisation de la salle sous réserve de disposer d'une réserve foncière suffisante.

Monsieur VAN DER STICHELE ajoute que de nombreux services extérieurs sont consultés actuellement sur cet aménagement qui s'intègre dans le projet d'ensemble du cœur de village.

3. EMPRUNT

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que le recours à un emprunt avait été prévu dans le budget primitif 2015 à hauteur de 127 327 euros.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que l'exercice 2014 a été une année particulière. Le doublon de secrétaire de mairie, le décalage de l'appel de cotisation du SIVOM du Bois-Gueslin et de la participation conventionnée de la Direction de l'eau de Chartres Métropole, ainsi que l'autofinancement des investissements (66 000 euros environ) ont induits une baisse de la trésorerie disponible de la commune.

Monsieur VAN DER STICHELE ajoute que des taux plutôt bas actuellement favoriseraient le recours à un emprunt afin de maintenir un niveau d'investissement au sein de la commune, mais également d'atténuer l'autofinancement et de disposer d'une trésorerie satisfaisante.

A cette fin, trois établissements bancaires ont été consultés, faisant apparaître l'étude comparative suivante :

Taux fixes proposés				
	15 ans	20 ans	Remboursement annuel pour 127 000 € Crédit Mutuel	
			15 ans	20 ans
Caisse d'Épargne	1,92%	2,18%	9 699,93 €	7 842,06 €
Crédit Mutuel	1,75%	2,10%	Frais financiers	
Crédit Agricole	Absence de proposition		~ 18 500 €	~ 29 800 €

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que les remboursements d'emprunts actuels de la commune arrivent à échéance en 2020.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur VAN DER STICHELE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (Messieurs BOURGEOIS et LECOIN souhaitant voter un montant supérieur),

- confirme le recours à l'emprunt selon les conditions définies par l'établissement bancaire du Crédit Mutuel proposant les meilleures conditions d'interventions, à savoir :
 - montant : 127 000 €
 - durée : 15 ans
 - périodicité de remboursement : annuel
 - taux fixe : 1.75 %
 - frais d'étude et d'enregistrement : 150 €
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE, conformément à sa délégation générale de pouvoirs en date du 8 avril 2014, pour signer tous documents et contrat de prêt avec le Crédit Mutuel.

4. SITE INTERNET COMMUNAL

Monsieur VAN DER STICHELE évoque la mise en ligne du site internet de la commune à l'adresse www.mairie-verleschartres.com dont le lancement officiel sera programmé en fin d'année 2015 ou début 2016.

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'il s'est acquitté personnellement des droits annuels à hauteur de 80 euros. Une facture a donc été établie à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à un montant global de 80 euros ;
- donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 80 € soit effectué sur le compte personnel de Monsieur VAN DER STICHELE

5. CONVENTION CADRE UNIQUE DU CENTRE DE GESTION 28

Afin de simplifier les procédures et permettre aux collectivités de pouvoir faire appel aux missions facultatives développées par le Centre de Gestion de manière plus souple, le Conseil d'Administration

du Centre de Gestion a acté lors de son dernier conseil, le principe d'une convention-cadre unique qui permet l'adhésion à la quasi-totalité des services facultatifs proposés par le CdG 28, dans le domaine de l'emploi, de la carrière et de la santé au travail. Cette convention permet de solliciter, en cas de besoin, l'une ou plusieurs des prestations facultatives du CdG28.

Monsieur VAN DER STICHELE propose au Conseil Municipal l'adhésion de principe aux missions facultatives du CdG28.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE D'ADHERER à l'ensemble des missions facultatives susvisées, développées par le Centre de Gestion de la F.P.T. d'EURE-ET-LOIR (CdG28) ;
- APPROUVE les termes de la convention-cadre ;
- AUTORISE l'autorité territoriale ou son représentant dûment habilité :
 - d'une part à recourir aux prestations facultatives en tant que de besoins,
 - d'autre part à signer tous documents dans le cadre précité (à savoir la convention-cadre et les demandes d'intervention nécessaires, etc...).
- PREND ACTE qu'à la signature de la présente convention et d'un commun accord, les conventions préexistantes de même nature portant sur la réalisation d'une ou plusieurs missions facultatives conclues entre le CdG 28 et la collectivité, sont résiliées de plein droit (à l'exception des conventions d'adhésions aux contrats groupe collectifs assurance risques statutaires ; assurance complémentaire santé ; assurance garantie maintien de salaire ; action sociale) ;
- PREND ACTE que cette adhésion de principe n'engendre aucune cotisation annuelle supplémentaire pour la collectivité ; seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil d'Administration du CdG28.

6. SUBVENTION DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION

Monsieur VAN DER STICHELE fait part au Conseil de l'opportunité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation, calculée sur les dépenses hors taxes d'investissement, et liste les différents mandats de l'exercice 2015 pour obtenir une subvention à ce titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du Fonds de Péréquation sur les dépenses d'investissement de l'année 2015 ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour constituer le dossier de demande de subvention selon le récapitulatif des dépenses d'investissement engagées et annexées à la présente délibération.

7. COLIS DE NOËL

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la Commission Animation, dans le cadre du CCAS, a renouvelé son opération « colis de Noël » pour les personnes âgées de plus de 75 ans, et présente les paniers garnis à offrir. En 2015, le devis présenté fait apparaître des prix de colis à hauteur de :

27,70 € pour les personnes seules,

✓ 50.80 € pour les couples.

Le conseil municipal prend acte et, à l'unanimité,

- décide de reconduire ce principe pour l'année 2015.

Compte tenu de l'évolution démographique dans la commune, notamment de l'accroissement du nombre de nos séniors, ainsi que de la baisse de certaines ressources communales, le conseil municipal souhaite également se prononcer sur les faveurs accordées aux personnes de plus de 68 ans (banquet du 11 novembre) et 75 ans (colis de Noël).

Le conseil municipal prend acte et prévoit qu'à compter de l'année 2016, une proposition sera faite aux personnes de plus de 75 ans pour choisir soit entre participer au banquet du 11 novembre soit bénéficier du colis de Noël.

8. DÉFIBRILLATEURS COMMUNAUX

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle à l'assemblée que la commune était dotée jusqu'à présent de deux défibrillateurs automatiques installés rue de la barrière et rue de l'église. Or, l'appareil apposé sur le mur de l'église a fait l'objet de vandalisme et de vol début octobre. A cet effet, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie de Thivars.

Le coût estimé du remplacement total de l'appareil est estimé à 1690 euros HT, soit 2028 euros TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que l'assurance communale couvrirait un remboursement à hauteur de 1745 euros, soit un reste à charge de la commune de 283 euros.

De plus, une garantie vol défibrillateur est proposée par l'assurance, à hauteur de 50 euros TTC par appareil (limité à 3) avec une franchise de 233.17 euros et une garantie limitée à 2798.10 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le renouvellement du défibrillateur dérobé de la rue de l'église ;
- accepte le devis présenté par la société *Schiller France*, comprenant le défibrillateur cardiaque automatisé, le kit de premiers secours, le pack signalétique extérieur, le boîtier mural, le transformateur, le contrat de maintenance et les frais de port, à hauteur de 1690 euros HT, soit 2028 euros TTC.

9. ASTREINTES HIVERNALES

Monsieur VAN DER STICHELE donne la parole à Monsieur LECOIN, 1^{er} adjoint en charge du personnel communal.

Monsieur LECOIN rappelle que, depuis 2014, une convention lie la commune au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre du déneigement des routes. Monsieur LECOIN informe l'assemblée que les astreintes du département portent sur quatre mois et qu'il a été déterminé, avec les agents communaux, la mise en place de disponibilités et d'astreintes.

Monsieur LECOIN rappelle le principe des trois mois d'astreintes hivernales des agents communaux en vigueur au sein de la commune, à savoir :

- ✓ 2 semaines par mois par agent de décembre à février,
- ✓ compensation en repos du temps d'intervention durant la période d'astreinte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de maintenir le principe des trois mois d'astreintes hivernales à l'identique des années précédentes ;
- décide de mettre en place le principe de mise à disposition des agents pour un mois afin de se conformer aux quatre mois d'astreintes du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ;
- confirme l'indemnisation des agents à hauteur de 149.48 € brut par semaine complète selon la loi en vigueur ;
- confirme la mise en place d'une compensation en repos compensateur ou en heures supplémentaires payées selon les modalités suivantes :
 - de 7h à 8h et de 16h30 à 22h et le samedi : 100 % du temps d'intervention
 - de 22h à 7h et les dimanches ou jours fériés : 125 % du temps d'intervention

10. ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'un emplacement réservé a été déterminé à Houdouenne lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de mettre en valeur le polissoir. La propriétaire de la parcelle de bois concernée a fait part à la commune de son souhait de vendre ce terrain ainsi qu'une seconde parcelle située à proximité. La superficie totale des deux parcelles est de l'ordre de 1862 m². Une estimation immobilière a été demandée auprès du service des Domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte l'acquisition desdites parcelles situées à Houdouenne afin de valoriser le polissoir comme patrimoine communal ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour procéder aux négociations financières avec la propriétaire.

11. QUESTIONS DIVERSES

a) Tour de garde élections régionales

Monsieur VAN DER STICHELE propose de déterminer le planning prévisionnel des tours de garde pour les Élections Régionales des 6 et 13 décembre 2015.

b) Invitation visite Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie Lucé

Monsieur VAN DER STICHELE fait part à l'assemblée de la proposition qui leur a été faite de visiter le Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie de Lucé. Une date sera proposée à la gendarmerie.

c) Balades thermographiques :

A l'identique de 2013-2014, la Municipalité a souhaité inscrire la commune pour participer aux prochaines balades thermographiques de Chartres Métropole qui se dérouleront au cours de l'hiver 2015-2016. Or, les inscriptions sont limitées. Six communes n'ont pas encore bénéficié de cette opération et restent prioritaires vis-à-vis des communes candidates pour une seconde fois. Ver-lès-Chartres n'a donc pas été retenue pour cette année mais Monsieur VAN DER STICHELE annonce avoir déjà inscrit la commune pour la prochaine campagne à l'hiver 2016-2017.

d) Station d'épuration

Monsieur VAN DER STICHELE annonce que les conditions de mise à disposition de services entre la commune et Chartres Métropole font actuellement l'objet de discussions dans le cadre de la reconduction de la convention.

e) Agenda d'Accessibilité Programmé

Monsieur VAN DER STICHELE annonce que l'agenda d'accessibilité programmé déposé auprès des services préfectoraux a fait l'objet d'un arrêté d'approbation. Le projet porte sur trois années pour quatre établissements de 5^{ème} catégorie pour un montant global de 61 800 €.

f) Illuminations de fin d'année

Monsieur LECOIN indique que les illuminations de Noël seront posées par l'entreprise VAN DER STUYFT durant la semaine 49.

g) Schéma Départemental de coopération intercommunale

Monsieur VAN DER STICHELE indique que Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, par courrier du 20 octobre 2015, a notifié le schéma départemental de coopération intercommunale : le SDCI.

Dans ce projet, les compétences du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Corancez Ver-lès-Chartres seraient exercées par Chartres Métropole sous condition que la communauté d'agglomération prenne la compétence scolaire.

La délibération pour approuver ou non le SDCI devra intervenir au plus tard le 21 décembre 2015.

h) Contentieux commune / Monsieur Romain PROUST

Monsieur VAN DER STICHELE avise l'assemblée que Monsieur Romain PROUST a transmis un courrier à la commune demandant le remboursement de frais dont il s'est acquittés dans le cadre de la promesse de vente relatif au terrain sis rue de la barrière et préempté par la commune pour son projet de hangar communal. De plus, Monsieur VAN DER STICHELE informe le conseil que Monsieur Romain PROUST a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel concernant ce même terrain.

i) Vœux de la Municipalité

Les Vœux de la Municipalité auront lieu le vendredi 8 janvier 2016 à 18h30 à la salle communale de Ver-lès-Chartres.

Enfin, avant de terminer la séance, Monsieur VAN DER STICHELE fait un rapide tour de table pour savoir s'il y a d'autres commentaires à apporter.

Monsieur LECOIN évoque la présentation des grands projets de Chartres Métropole (pôle administratif, plateau nord-est, pôle gare notamment) qui s'est déroulée en ce début de semaine, ainsi que la faible participation des élus dont a parlé Monsieur Jean-Pierre GORGES.

Madame TRICHEUX fait part de la reconduction de la manifestation du 1^{er} janvier pour les personnes seules. En partenariat avec les mairies de Luisant, Barjouville, Le Coudray et Morancez, un buffet et un après-midi dansant sont organisés le 1^{er} janvier 2016 à partir de 12h00 à la salle Malraux de Luisant moyennant une participation de 38 euros. Des affichages sont prévus. Les inscriptions doivent s'effectuer auprès de la mairie avant le 17 décembre.

Monsieur FAUCHEUX indique que la dernière réunion de la RSEIPC portait entre autres sur la maîtrise de l'énergie. Une enquête sur les énergies consommées dans les 71 communes est à venir. Un délégué sera nommé auprès des plus importantes communes consommatrices afin de mettre en place des modalités d'économies d'énergie. A défaut, des pénalités seront appliquées.

Monsieur LECOIN annonce qu'une enveloppe financière a été votée afin d'effectuer un diagnostic de l'éclairage public au sein de l'ensemble des communes.

Madame GUILLO annonce avoir assisté à la commission des menus scolaires de Chartres Métropole. Aucune remarque n'est à faire sur Ver-lès-Chartres. Une constatation générale a été faite lors de cette réunion : de plus en plus d'enfants sont sujets au diabète de type II.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H50.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.